



Parc national
de **La Réunion**

MAPA PNRun n°2019_MAPA_08

CAHIER DES CHARGES

Objet :

Consultation de prestations ayant pour objet l'accompagnement à la recherche et la fourniture de photographies destinées à illustrer les supports de sensibilisation et de communication produits par le Parc national de La Réunion

Date limite de remise des offres :
05 novembre 2019 12h00

SOMMAIRE

1. Généralités.....	3
1.1. Le maître d'ouvrage.....	3
1.2. Présentation du maître d'ouvrage.....	3
1.3. Contexte de la consultation.....	3
2. Objet de la consultation.....	4
2.1. Présentation de la prestation.....	4
2.2. Le déroulement de la prestation.....	5
a) Le rôle du Parc National de La Réunion.....	5
b) Le rôle du prestataire retenu.....	5
c) Les produits à remettre par le prestataire.....	5
3. Durée de la prestation.....	6
4. Prix du marché.....	6
5. Modalités administratives.....	6
5.1. Modalités de consultation.....	6
a) Pièces constitutives de l'offre.....	6
b) Critères de jugement des offres.....	6
5.2. Conditions de remise des offres.....	7
a) Date limite de réception des offres.....	7
b) Transmission sur support papier.....	7
6. Renseignements.....	7
7. Modalités de paiement et confidentialité	7
8. Responsabilité.....	8
9. Loi applicable.....	8

1. Généralités

1.1. Le maître d'ouvrage

La présente consultation a pour but de répondre à un besoin du Parc national de la Réunion, qui en porte la maîtrise d'ouvrage.

Coordonnées :

Parc national de la Réunion
258, rue de la République
97431 Plaine des Palmistes
Téléphone : 0262-90-11-35

Pouvoir adjudicateur : Jean Philippe DELORME, Directeur du Parc national de la Réunion

1.2. Présentation du maître d'ouvrage

Le parc national de La Réunion, créé le 5 mars 2007 comprend deux zones distinctes :

- Un cœur de parc (105 000 ha) dédié à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, où le Parc dispose de pouvoirs réglementaires. Ce cœur présente la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Ilet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 750 habitants.
- Une aire d'adhésion regroupant des territoires ruraux adjacents au cœur du parc et abritant environ 160 000 habitants, où l'établissement public ne dispose pas de pouvoirs réglementaires. La charte du parc national y favorise un développement durable fondé sur la solidarité écologique et paysagère avec le cœur.

La Charte du parc national a été adoptée par décret du 21 janvier 2014. Elle fixe le cadre d'intervention du Parc national pour les dix prochaines années tant dans le cœur que dans l'aire d'adhésion.

Au travers de cette Charte et du projet d'établissement décliné, la mise en découverte du territoire, l'éducation et la sensibilisation des publics ainsi que la communication ont été identifiés comme des éléments essentiels à la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager et à une appropriation par la population de la signification et de la valeur des patrimoines, des enjeux et des menaces associées.

1.3. Contexte de la consultation

L'établissement public Parc national souhaite développer ses moyens et outils de sensibilisation et de communication auprès des différents publics.

Pour cela, il se dote d'un atelier de mise en découverte des patrimoines (1), d'un service de pédagogie et sensibilisation des publics renforcé (2) ainsi que d'une cellule communication dédiée (3).

De nombreux supports éducatifs, de sensibilisation et de communication ont vocation à être produits dans ce cadre.

1) La création d'un atelier de mise en découverte des patrimoines naturels et culturels répond à l'objectif de valorisation des ressources patrimoniales exceptionnelles du territoire classé en Parc national (y compris le Bien inscrit au patrimoine mondial).

Il a pour objectif de :

- développer des outils et médias variés pour faire connaître ces patrimoines à tous les publics et favoriser la rencontre entre ces patrimoines et le public,
- favoriser la diffusion et la vulgarisation de la connaissance de ces patrimoines, et ainsi de rapprocher les sciences et le public,
- accompagner les acteurs institutionnels dans leurs projets de mise en valeur respectueuse de

ces patrimoines.

Cet atelier contribuera donc à la découverte du territoire au travers de divers supports (papier et numérique) qui inviteront à la découverte de ce territoire et donneront envie de le parcourir.

2) Le renforcement du service pédagogie et sensibilisation des publics doit permettre de produire des contenus vulgarisés et combinés à des visuels pour la création d'outils éducatifs ludiques, pédagogiques et attrayants. Ces outils seront utilisés par les médiateurs du Parc national ou par des structures partenaires en autonomie. Ces outils pourront être réalisés sur supports physiques et/ou dématérialisés, accessibles en ligne via le web.

3) La cellule communication est amenée à développer de nouveaux supports au sein desquels les illustrations de type photographie sont indispensables.

Dans le cadre de la réalisation de ces supports diversifiés, l'image fixe constitue un moyen privilégié d'illustration, que ce soit pour signifier la beauté et la diversité des paysages, pour illustrer la diversité biologique du parc national ou ses caractéristiques culturelles.

Les photographies ont vocation également à appuyer les textes à caractère pédagogique ou de sensibilisation pour faciliter la compréhension et la représentation des messages.

Cette commande fait suite aux recommandations d'une étude en cours dont l'objet est l'élaboration d'une stratégie de communication liée à une démarche d'accompagnement du développement des « Hauts » de l'île comprenant la zone d'adhésion et le cœur du parc national de La Réunion.

La phase diagnostic de cette étude a mis en exergue la nécessité de renouveler le fonds photographique du Parc national pour la création d'un document de communication sur la démarche et pour répondre aux besoins du nouveau projet d'établissement qui place le partage des connaissances au premier plan.

Des recommandations ont été émises, dont la nécessité :

- de disposer de regards pluriels sur le territoire ;
- de diversifier les genres photographiques : naturaliste, portrait, vues aériennes, paysagiste mettant en scène l'homme dans les territoires, scène de vie... ;
- d'acquérir des droits photographiques offrant de la flexibilité pour concevoir des supports de communication dynamiques et modernes (recadrage, titrage sur les photos, retouches mineures).

Dans la perspective d'être en adéquation avec ces préconisations, le Parc national souhaite faire appel à un professionnel, expert en communication, pour bénéficier de conseils et de sa connaissance en matière de réseau de photographes.

2. Objet de la consultation

2.1. Présentation de la prestation

Cette consultation a pour objet de sélectionner un prestataire en mesure d'accompagner le Parc national de La Réunion dans la recherche et la fourniture de photographies numériques de qualité professionnelle, à acquérir pour ses besoins d'illustrations de supports variés - print et web. Ces photographies devront présenter une qualité technique, esthétique et documentaire répondant aux besoins des services internes de l'établissement dans le cadre de divers projets de sensibilisation et de communication auprès des publics et seront intégrées à la photothèque du Parc national pour usages ultérieurs.

Le prestataire effectuera la recherche de photographies en s'appuyant sur une liste de besoins pré-identifiée par le Parc national de La Réunion sur les thèmes suivants :

- Patrimoine naturel : Paysage / Habitat naturel / Faune / Flore...
- Patrimoine culturel : architecture locale – bâti traditionnel, éléments culturels, cérémonies, instruments de musique,...
- Patrimoine géologique : paysage volcanique / formations géologiques / éléments géologiques (types de lave, roche,...)
- Patrimoine agricole : cultures / paysage agricole des hauts

- Activités de loisirs / sport de pleine nature : randonnée, visite tunnel de lave, activités aquatiques (canyoning,...)

Les photographies devront répondre à des contraintes spécifiques en terme d'éclairage, de luminosité, de conditions atmosphériques particulières, d'ambiance, de cadrage, de format et de résolution.

Les photographies proposées auront été réalisées sur l'île de La Réunion par des photographes professionnels et présenteront des espaces de pleine nature mais représenteront aussi des personnes découvrant ces espaces ou ayant des activités au sein de ces espaces.

2.2. Le déroulement de la prestation

a) Le rôle du Parc National de La Réunion

Pour permettre au prestataire de répondre aux besoins du commanditaire celui-ci lui remettra :

- une liste détaillée des photographies recherchées ;
- les spécificités techniques et métadonnées des photographies attendues à livraison ;
- une liste des usages des photographies et supports prévus à titre indicatif, ainsi que la durée d'utilisation souhaitée, pour une bonne gestion des droits de cession et négociation des prix auprès des photographes.

b) Le rôle du prestataire retenu

Le prestataire se verra confier la recherche et prise de contact auprès des photographes professionnels susceptibles de fournir les photographies attendues, d'effectuer la sélection des photographies et l'achat auprès des photographes.

Le prestataire retenu s'engage à :

- effectuer une pré-sélection des photographies selon la liste fournie ;
- garantir une période de réajustements jusqu'à validation définitive des clichés fournis ;
- pour chaque photographie, étudier la grille tarifaire proposée par les photographes avec achat standard des droits et achat des droits exclusifs – Privilégier l'exclusivité si le budget le permet ;
- effectuer l'acquisition des photographies sélectionnées auprès des photographes selon le budget alloué ;
- gérer les droits de cession des images, y compris les droits des personnes représentées garantissant ainsi le Parc national contre tout recours d'un tiers dans le cadre de l'exploitation des images cédées dans le cadre de cette prestation.

c) Les produits à remettre par le prestataire

Les photographies acquises dans le cadre de cette prestation auprès de photographes répondant aux besoins de la commande et sélectionnées avec accord du commanditaire.

- **Livrables**

- En fonction du budget alloué, x photographies au format numérique selon spécificités techniques indiquées par le commanditaire, comprenant légendage des photographies, types d'usage antérieur de la photographie (support, média) si l'exclusivité n'est pas négociable ;
- les métadonnées : EXIF et IPTC devront être associées aux photographies. Pour les IPTC, elles devront contenir au minimum les informations suivantes : nom et prénom de l'auteur, géolocalisation ou à défaut lieu de la prise de vue ainsi que la description du ou des sujets photographiés, date de la prise de vue, titre, description, mots clé ;
- le contrat de cession de droits en bonne et due forme de chaque cessionnaire

3. Caractéristique du marché

3.1. Forme et procédure

Le contrat est un marché à procédure adaptée passé en application des articles L. 2123 1. R. 2123 du Code de la Commande Publique.

3.2. Allotissement

Le marché n'est pas alloti

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.3. Durée et prise d'effet du marché

A notification du marché, le prestataire aura jusqu'au 6 décembre, soit 4 semaines pour réaliser la prestation, livrer les photographies et fournir la facture associée à sa prestation.

3.4. Négociation

Le Pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les deux candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes, à l'issue d'une première analyse. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

3.5. Variantes

Les variantes sont autorisées à condition de les faire valider par le pouvoir adjudicateur.

3.6. Clause de réexamen

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de recourir à un avenant au titre de l'article 139, décret n° 2016-360 sans altérer la nature du contrat et apporter de modification substantielle au marché.

3.7. Budget du Marché

Budget total dédié à cette prestation dans son ensemble : accompagnement et acquisition des photos : 24 000 €

4. Modalités de consultation

4.1. . Modalités de présentation des offres

Les offres seront transmises par voie électronique au plus tard le 04/11/2019 15h00 heure de la Réunion à marches.publics@reunion-parcnational.fr avec copie à :

Céline HOARAU, Responsable SPSP : celine.hoarau@reunion-parcnational.fr

Les dossiers qui seraient délivrés après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas retenus. Les offres sont valides pendant 90 jours à compter de leur dépôt.

NOTA : Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation, les candidats sont fortement invités à indiquer leur adresse électronique (adresse mél). Il conviendra de préciser une adresse généraliste plutôt que nominative afin d'assurer la transmission effective des correspondances. Cette adresse doit être clairement lisible. Il est conseillé de la mentionner en version informatique, plutôt que manuscrite, pour éviter toute confusion.

a) Contenu des plis

Le prestataire devra formuler une offre composée de :

- **Une note méthodologique**, démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode, et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission. Ainsi que les moyens mis à disposition : humain et matériel.
- **Un devis détaillé** répondant à la totalité des demandes formulées dans ce cahier des charges en distinguant le coût de la prestation d'accompagnement et celui de l'acquisition des photographies. Le devis lié à la prestation doit faire apparaître le nombre de jours nécessaires à la réalisation de la prestation et le coût unitaire jour.
- **Une liste de références** en adéquation avec le cahier des charges.
- **Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur**
- Le présent cahier des charges daté et signé.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- DC1 – Lettre de candidature (jointe, le cas échéant, du pouvoir autorisant la personne signataire à engager la société candidate)
- DC2 – Déclaration du candidat

Ces documents sont disponibles gratuitement sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

Le titulaire devra, en outre, être en mesure de présenter les attestations fiscales et sociales délivrées par l'Administration dans un délai de 15 jours suite à la demande de la personne publique,

4.2. . Modalités d'examen des offres

Les critères d'analyse des offres de la consultation sont les suivants :

Critères	Notation (en%)
Critères techniques répartis comme suit :	50 %
- Qualité et pertinence de la note-méthodologique	30%
- Qualité et pertinence des références de l'organisation et des moyens affectés	20%
Prix	35 %
Évaluation du modèle de contrat de cession	15%

5. Renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, le candidat pourra s'adresser à :

Céline HOARAU
Responsable du Service Pédagogie et sensibilisation des publics
celine.hoarau@reunion-parcnational.fr

Estelle MOY
Référente marchés
estelle.moy@reunion-parcnational.fr

6. Modalités de paiement et confidentialité

Le prestataire retenu s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que le Parc national de La Réunion les documents qui pourraient lui être confiés dans l'exécution de sa mission. Le prestataire devra détailler les modalités de facturation et la durée de validité de l'offre.

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement administratif. Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours, à compter de la réception d'une facture en bonne et due forme dans le service (facturation en plusieurs étapes possible). Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du prestataire.

La facture est à transmettre à l'adresse suivante :
PARC NATIONAL DE LA RÉUNION
SECRETARIAT GÉNÉRAL -Service comptabilité
258 rue de la République
97421 LA PLAINE DES PALMISTES
Fax : 02 62 90 11 39 -Tél : 02 62 90 11 35.

7. Responsabilité

Le titulaire est responsable de la bonne exécution des prestations, en particulier en ce qui concerne la qualité des prestations. Il ne saurait dégager sa responsabilité de toute intervention extérieure dans l'exécution des prestations, sauf à rapporter la preuve que le fait, à l'origine du non-respect de ses engagements contractuels, ne lui est pas imputable à lui ou à un de ses sous-traitants.

8. Loi applicable

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux administratifs français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au présent marché sont rédigées en français. Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion.

A, le

Lu et Approuvé par le candidat
(Signature + cachet)